PRINCESSE MAKOXO savon Victor Valecler Nouveau parfum.

OBJETS D'ART et fantaisies artistiques, Madame **KESSLER**, 26, rue de la Gare, Roubaix.
57083-3

UN CONSEIL SÉRIEUX AUX MÉNAGÈRES

Le moment est venu de penser aux *provisions de beurre*. Le célèbre beurre d'Oostcamp, sans rival pour la table et la cuisine, est aussi le meilleur beurre de provisions. Sa fabrication irréprochable, l'exceptionnelle qualité du lait employé, sa complète et sérieuse pasteurisation, lui permettent de conserver, pendant tout l'hiver, la saveur exquise et la finesse de pâte qui le distinguent si facilement des produits inférieurs.

Pour éviter les retards dans les livraisons, et en raison de l'affluence considérable des commandes, les ménagères feront bien de retenir immédiatement les quantités qu'elles désirent. Prix très avantageux. Adresser les commandes au dépôt principal de la Laiterie d'Oostcamps, 13, rue du Bois, 13, Roubaix.
56748

Chronique Locale

ROUBAIX

LES GARAGES SUPPLÉMENTAIRES DU RÉSEAU DES TRAMWAYS. — Par lettre en date du 21 avril dernier, M. le Maire de Roubaix a *soumis* à l'approbation préfectorale des projets de garages supplémentaires sur le réseau des tramways de Roubaix. En voici le détail : 1.) sur la ligne de Wattrelos au Laboureur ; 2.) aux abords de la rue Traversière, à Wattrelos ; 3.) en face du Tribunal de Commerce ; 4.) aux abords de la rue de la Mackelerie, à Tourcoing ; 5.) aux abords du chemin du Rieu, à Mouvaux ; 6.) en face des Halles ; 7.) rue du Bois, à Lys-lez-Lannoy ; 8.) rue de l'Alma, en face de l'Hôtel-Dieu et doublement de la voie depuis la rue Saint-Vincent-de-Paul jusqu'à la limite du territoire de Tourcoing.

Par arrêté préfectoral, en date du 25 mai, les pièces des divers projets resteront déposées, pendant un mois, du 1er juin au 1er juillet, à la Mairie de Roubaix, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Un registre d'enquête sera ouvert à la Mairie, pendant le même délai, pour recevoir les observations qui seraient faites sur les projets.

Une Commission composée de sept membres se réunira à la Mairie, le 5 juillet, à trois heures, pour formuler, dans un délai de quinze jours, son avis, tant sur le projet que sur les observations auxquelles il aurait donné lieu. Sont nommés membres de cette Commission : MM. Eugène Motte, maire de Roubaix ; Edouard Reisset, conseiller général ; Georges Motte, président de la Chambre de Commerce ; Henri Briet, propriétaire ; Ego, conseiller municipal ; Monvoisin, négociant en laines, et Achille Rousseau, conseiller municipal.

FIANÇAILLES. — Nous apprenons les fiançailles de Mlle Valentine Lanchart, fille de Mme V. Lanchart, rue du Fort, 71, avec M. J. Béraud, adjudant au 87e d'infanterie, à Saint-Quentin.

NOTRE JEUNE CONCITOYEN, M. Louis Bossut, lieutenant au 22e dragons, vient de remporter trois des plus importants succès de la saison, en courses militaires. Il a gagné le 12 mai à Lyon, le military hors série, montant *Jaluzine*, au capitaine Balayé ; le 15 mai, à Reims, un steeple-chase de 4.000 mètres montant *Tersey* au capitaine de la Moussaye, et enfin, le 29 mai, à Marseille, le military hors série, montant *Sidal*, au lieutenant de Penfentenio.

NÉCROLOGIE. — Notre ancien confrère, M. Albert Maron, qui fut rédacteur en chef de la *Vraie France* et fut ensuite secrétaire de la Société Industrielle et Commerciale de Roubaix », vient d'avoir la douleur de perdre sa sœur, décédée, samedi soir, à Nevers, après une longue et terrible maladie.

Nous prions M. Albert Maron d'agréer l'expression de notre douloureuse sympathie.

LES FUNÉRAILLES de M. Henri Courreur, pharmacien, décédé subitement à Arras, ont eu lieu, lundi matin, à neuf heures trois quarts, en l'église Saint-Martin, au milieu d'une nombreuse assistance.

Sur la tombe, M. Emile Debril a prononcé un discours au nom du Comité de la section roubaisienne du Sud-Touriste, dont faisait partie le défunt.

DANS LES POSTES ET TÉLÉGRAPHIES. — M. Alois Mercier, pendant, est nommé surnuméraire à Roubaix-central.

LE GRAVE ACCIDENT DU CLUB HIPPIQUE. — Le fils de M. André Heyndrickx, fils de M. Albert Heyndrickx, qui avait été victime, dimanche, au Club hippique du Breucq, d'un grave accident, s'est beaucoup amélioré lundi, ainsi qu'on l'espérait. Le jeune homme est entré en pleine convalescence.

VOLS DANS LES COURÉES. — Une ménagère, Marie Gonnelin, âgée de 32 ans, sans domicile fixe, a été surprise, lundi matin, vers deux heures, par les agents de police Gonce et Lecomte au moment où elle venait de voler, dans plusieurs cours du quartier du Pontenoy, des ustensiles de ménage, seaux, bassins, etc.

UN SAC COMPROMETTANT. — Dans la soirée de dimanche, le brigadier de police Desmettre, passant rue du Tilleul, rencontra deux individus qui, à sa vue, prirent la fuite en abandonnant un sac. Ce sac contenait 45 kilos de débris de bronze, provenant de candélabres et de lustres. Le tout a été déposé au bureau de police de la Place Sainte-Elisabeth. On ne sait où ces objets ont été volés.

BLESSÉ PAR SON CHEVAL. — Un des charretiers de M. Floris Matteoli, camionneur, rue de l'Ouest, nommé Bleuzet, 41 ans, demeurant rue de Naples, a été blessé au bras gauche par un coup de pied de son cheval au moment où il lui donnait à manger. M. le docteur Lepers, qui a examiné le blessé, lui a prescrit six semaines de repos.

UN ENFANT PERDU. — Un enfant de deux ans et demi, Louis Demeestère, fils de M. Alphonse Demeestère, tisseur, rue du Hasard, 10, a trompé la surveillance de sa mère, lundi soir, vers sept heures, moments qu'il jouait devant la maison. Toutes les recherches faites pour le retrouver durant la soirée sont restées infructueuses. Le bambin a pu être bien peu ; il aura sans doute été recueilli dans une maison du voisinage.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans la tenturerie-apprêt de MM. Motte et Bourgeois, l'un des ouvriers, Louis Geiez, âgé de 30 ans, rue de Lyme, s'est blessé au genou droit en tombant. Huit jours de repos. Docteur Godefroy. — Un employé de M. Louis Dottombes, entrepreneur, Alfred Vanquaeckem, 45 ans, demeurant à Estaimpuis, s'est blessé au poignet droit en tombant. Huit jours de repos. Docteur Mariage. — A la teinturerie de MM. A. Motte frères, un ouvrier, Jules Deverlanoy, 44 ans, rue de la Paix, cour Lefebvre, a été blessé à la main droite pendant son travail. Huit jours de repos. Docteur Tiquet. — Au peignage de M. Léon Allart et Cie, une peigneuse, Marie Boite, 32 ans, rue Daubenton, a été blessée à la main gauche pendant son travail. Dix jours de repos. Docteur Druesne. — Un tisserand de MM. L. Dubar et A. Declercq, fabricants, Jules Quinchon, 25 ans, rue de Bethune, a été blessé à la main droite par la chute d'un rouleau de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Godefroy. — Au tissage de MM. Paul Prouvost frères, fabricants, Marie Deleporte, 28 ans, rue d'Alger, cour Bugeaud, a été blessée à la lèvre supérieure par un coup de navette. Dix jours de repos. Docteur Bernard. — Dans la teinturerie-apprêt de M. Emile Roussel, l'un des ouvriers, Léopold Deweer, 13 ans, demeurant à Wattrelos, s'est blessé la jambe gauche en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Lepers. — Dans le même établissement, Pierre Crombez, teinturier, 36 ans, rue de Lille, à Flers, a eu l'annulaire gauche comprimé par les organes de son métier. Vingt cinq jours de repos. Docteur Lepers. — Un laveur de la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Bourgeois, J.-B. Gossart, 50 ans, demeurant à Templeuve, s'est blessé au genou droit en tombant. Dix jours de repos. Docteur Godefroy.

UNE SAISIE AU MINCK. — Il a été saisi, lundi matin, au Minck, 150 kilos de poisson reconnu impropre à la consommation.

En liquidation, 50 PIANOS, 300 INSTRUMENTS A CORDE.
Vendus à des prix inconnus jusqu'ici
Pour renouvellement des marchés
Par Marcelli, 3 et 10 rue du Bois
Aux amateurs de musique d'en profiter. 57666d

OBIT DU MARDI 31 MAI 1904. — M. Henri Florin, onze heures, église Saint-Martin, à Croix.

CROIX

ATTRIBUTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS. — Par arrêté municipal, M. Forter Louis, premier adjoint, est délégué pour s'occuper des questions suivantes, savoir : 1. Etat civil ; 2. Foires et marchés, mesures de police, autorisation aux marchands étalagistes, forains, saltimbanques, directeurs de jeux, etc. ; 3. Listes électorales ; 4. Livrets d'ouvriers, accidents, etc. ; 5. Mendicité, vagabondage, musiciens ambulants, colporteurs, etc. ; 6. Protection des enfants du premier âge. *Enfants assistés* ; 7. Prud'hommes, syndicats professionnels, sociétés de secours mutuels ; 8. Service des eaux potables, surveillance générale ; 9. Fêtes publiques, salles des fêtes ; 10. Surveillance générale des cantines scolaires ; 11. Surveillance des cours de coupe.

Attributions de M. Lecrinier Rupert, 2e adjoint : 1. Cadastre ; 2. Chalet Bains ; exploitation et surveillance ; 3. Chemins vicinaux et ruraux ; 4. Cimetière ; 5. Cours d'eau, mares et fossés ; 6. Eclairage public ; 7. Enlèvement des boues et immondices ; 8. Entretien du mobilier scolaire, du matériel d'enseignement et de toutes les écoles ; fournitures scolaires, vêtements, etc. ; 9. Etrangers, surveillance ; 10. Hygiène, salubrité, désinfection, logements insalubres, épidémies ; 11. Pompiers, matériel d'incendie ; 12. Questions ayant trait aux finances communales ; emprunts et impôts ; répartiteurs ; 13. Ramonage des cheminées ; 14. Secours aux indigents de passage ; 15. Service de la prison municipale et surveillance ; 16. Surveillance des femmes de service dans les écoles maternelles à l'exception du personnel des cantines ; 17. Travaux communaux et entretien des édifices publics ; 18. Voirie ; alignements ; autorisations de bâtir ; pavage, etc.

M. Desbarbieux, maire, s'est réservé les attributions suivantes : 1. Assistance médicale ; secours ; médicaments ; accouchements ; sage-femme, médecin, hospitalisation ; aliénés ; instituts ; 2. Autorisations diverses ; quêtes ; souscriptions ; etc. ; 3. Bureau de bienfaisance ; hospice ; 4. Certificats de bonnes vie et mœurs et de bonne conduite, indigence ; déclaration d'indigence pour l'assistance judiciaire ; 5. Commissaire de police et gardes champêtres ; 6. Conseil de fabrique, cultes et cérémonies ; 7. Direction et surveillance administrative, milice, élections, correspondance, etc. ; 9. Ecoles ; surveillance générale ; application des lois scolaires ; présidence des commissions ; 10. Personnel enseignant ; admission à la nourriture des cantines, sanatorium ; prix ; récompenses ; indemnités diverses, etc. ; 11. Etude et préparation des affaires à soumettre au Conseil municipal ; rapports des commissions ; rédaction des ordres du jour ; convocation et préparation des dossiers ; rédaction des délibérations et tenue du registre des procès-verbaux ; 12. Finances ; comptabilité communale ; budgets ; comptes ; mandatement ; situations financières ; surveillance de la caisse municipale ; 13. Légalisations de signatures ; 14. Mesures conservatoires ; procès et questions litigieuses d'intérêt communal ; 15. Nomination à tous les emplois communaux ; 16. Police des cabarets et lieux publics ; police générale et municipale ; arrêtés ; 17. Pompiers, officiers, cadres, etc. ; 18. Présidence des commissions ; 19. Recrutement ; tirage au sort ; conseil de revision et toutes questions militaires ; 20. Renseignements confidentiels ; assistance ; recommandation ; 21. Sociétés ; orphéon ; 22. Sociétés ; musique municipale ; gymnastique ; Union Chorale ; Trompettes « Renaissance ».

CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS. — Le lieutenant Jouveneaux a reçu, dimanche soir, une lettre de M. le Maire de Croix, infligeant un blâme à la Commission des Sapeurs-Pompiers et lui enjoignant d'exclure le sergent-fourrier Leduc, lequel est de nationalité belge, et une copie de la délibération prise, vendredi dernier, par le Conseil municipal.

LA CAISSE D'EPARGNE sera fermée dimanche prochain, 5 juin, à l'occasion de la Fête-Dieu.

WASQUEHAL

UNE ARRESTATION. — Le garde-Sylvestre incarcéré, dimanche soir, un habitant de cette commune, Joseph B..., âgé de 58 ans, ouvrier de fabrique. B... avait été arrêté dans les champs par un ouvrier de ferme et un soldat du fort, au moment où il se trouvait avec une fillette de 12 ans, la petite M... A minuit, le prisonnier était relâché, le père de l'enfant ayant retiré sa plainte. Mais, pendant toute la journée de lundi, B... n'a pas reparu à son domicile. Sa disparition ne laisse pas que d'inquiéter ses amis.

LANNOY

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira vendredi 3 juin, à huit heures du soir. Ordre du jour : Nomination des Commissions et réception définitive des travaux de pavage de trottoirs.

LA COMMISSION des travaux s'est réunie lundi à 4 heures et demie à l'effet d'examiner divers ouvrages exécutés récemment.

HEM

UNE AFFAIRE DE COUPS. — Lundi après-midi, vers quatre heures, un jeune homme de 15 ans, Clovis Dupuis, se trouvait à l'estaminet de l'*Hermitage*, quand tout à coup le nommé Pierre M..., qui venait d'entrer, s'élança sur lui, et, pour des motifs ignorés, s'apprêta à le battre. Un consommateur, M. Henri Despréz, 23 ans, journalier, rue Pleyree, s'interposa. A ce moment, le fils de Pierre M..., Léon M..., se précipita sur M. Despréz et lui donna un violent coup à la tête d'un instrument contondant, qu'il tenait caché dans la main. M. Despréz qui a porté plainte, a une blessure assez profonde au sommet de la tête.

DANS LA NUIT de dimanche à lundi, quelques jeunes gens sortaient de l'estaminet Sculfaire, au *Petit-Lannoy*, quand le nommé Camille Delmet, 22 ans, qui passait, leur chercha querelle et se livra sur eux à des voies de fait. Un consommateur, M. Louis Delcroix, 26 ans, boucher à Hem, qui était sorti au bruit de la lutte voulut s'interposer ; il n'en eut pas le temps, car Delmet tournant sa fureur contre lui le frappa et le terrassa. L'arrivée de quelques consommateurs mit heureusement fin à la rixe.

UNE AFFAIRE EMBROUILLÉE. — Dimanche soir, vers 11 heures, le nommé Jean M..., 30 ans, entrait fumeux à l'estaminet de *Ma Campagne*, au Petit-Lannoy, prétendant avoir été assailli en face du café alors qu'il passait en vélo avec un ami ; son agresseur, qui l'obligeait l'avait empêché de reconnaître, s'était réfugié, dit-on, dans l'estaminet. Le voyant exaspéré, M. Jean Bouvier, 35 ans, demeurant au Petit-Lannoy, qui jouait aux cartes, essaya de le ramener au calme ; il le suivit dans la rue, quand tout à coup, M... s'est élancé sur lui et l'aurait terrassé à plusieurs reprises, d'après M. Bouvier, qui a porté plainte.

DES PROCÈS-VERBAUX ont été dressés à Edouard Dadun, Albert Vanhaekele, Henri Duquesne et Achille Vandenbecke, pour avoir traversé un champ de betteraves, à *La Vallée*, appartenant à M. Charles Nutte, cultivateur.

ENTRE MÉNAGÈRES. — Lundi matin, vers 10 heures, Mme veuve Lefebvre, 39 ans, au Trie, revenait de chez son boulanger, M. Mullier, dont la voiture se trouvait à quelques mètres de chez elle. Sa voisine, Flore Dubois, femme Becquenez, l'aborda soudain et la frappa à la tête avec un seau qu'elle tenait à la main, lui causant ainsi une blessure assez profonde au-dessus de l'arcade sourcilière gauche. Mme Becquenez prétend que sa victime aurait tenu au boulanger des propos désobligeants sur son compte.

ASCQ

LA SUCCURSALE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE sera fermée au public le dimanche 5 juin.

CYSOING

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX. — Lundi, les commissions militaires et civiles ont procédé au classement des chevaux dans les communes de Wannehain, Bourghelles et Bouvines. Cinquante chevaux environ ont été présentés devant les commissions. Sur ce nombre, cinq seulement ont été réformés. Commencées à cinq heures du matin, par la commune de Wannehain, les opérations se sont terminées vers six heures par Bouvines.

PIANOS COUSART
Ex-accordeur de la Maison PLEYEL
8, rue du Vieil-Abreuvoir
46079

ALBUMS POUR CARTES POSTALES

Rappelons que la librairie du *Journal de Roubaix* met en vente deux modèles d'albums pour cartes postales, à des conditions très avantageuses.

Albums pour 1.000 cartes..... 9 fr. 95
Albums pour 500 cartes..... 5 fr. 95
Albums pour 300 cartes..... 4 fr. 75
Pour les débutants, albums 100 cartes, 1 fr. 25
54.753.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Cartes, Menus, Lettres de Mariage, Actes de Naissance, etc. — Exécution très soignée en Typographie, en Lithographie ou en Taille-douce. — Prix modérés. Exécution rapide. 4

WATTRELOS

A LA « GAULOISE ». — Les gymnastes de la *Gauloise* se sont réunis samedi soir en leur local, pour fêter les brillants succès remportés par la société, à la fête fédérale d'Arras. Parlant au nom de ses collègues de la Commission civile, M. G. Spriet a félicité les gymnastes, leur chef et leur président d'avoir su, par leurs communs efforts, remporter de si beaux lauriers dans un concours aussi important que celui d'Arras.

Sur sa proposition un vivat est chanté à MM. Debeurne et Vergin, président et chef de la société. M. Debeurne remercie la Commission civile de ses félicitations et de ses encouragements et complimente les gymnastes de leur assiduité aux répétitions et de leur discipline.

M. Debeurne remercie vivement M. Vergin du succès obtenu par sa section et dont la plus large part lui revient. La *Gauloise* a été bien inspirée, d'ailleurs, le jour où elle a mis ses destinées entre les mains d'un chef aussi vaillant et aussi compétent.

Le président offre enfin à M. Vergin le superbe médaillon en bronze de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, prix du concours en section d'Arras. M. Vergin s'est montré très touché de cette marque de sympathie et en a remercié la société.

UNE GRANDE QUANTITÉ de courroies a été trouvée hier, dans un aqueduc de la rue de Tourcoing. Une enquête est ouverte.

TOURCOING

LE DRAME DE LA RUE DU BOIS

Descente du parquet. — Récit du compagnon de Cornille. — Arrestation du concierge. Interview de M. Masurel. — Les résultats de l'autopsie. — Arrestation de M. Masurel.

Le triste événement dont le parc de M. Albert Masurel a été le théâtre continue à passionner et à émouvoir l'opinion publique.

Certains même, devançant l'œuvre de la justice, formulent déjà des accusations et des jugements. Cette attitude est profondément regrettable. Le drame de la rue du Bois est par lui-même suffisamment fâcheux et pénible. On estimera avec nous qu'il n'est pas nécessaire de venir sans preuves en augmenter encore la douloureuse importance.

Une enquête est ouverte : elle établira impartialement, — nous n'en voulons pas douter, — les responsabilités. Ici-là il importe, dans l'intérêt même de la vérité, de garder une juste et équitable réserve.

—x—

Voici maintenant, les détails que nous avons recueillis sur l'enquête judiciaire qui s'est poursuivie durant toute la journée de lundi.

L'arrivée du juge d'instruction

Dans la matinée, M. Davaine, juge d'instruction, est arrivé à Tourcoing, accompagné de M. Flahaut, son greffier, et de M. le docteur Castiaux, médecin légiste.

Le magistrat s'est tout d'abord transporté à la propriété de M. Albert Masurel, afin de se rendre compte par lui-même de l'état des lieux et d'établir les circonstances du drame.

M. Davaine s'est ensuite installé à l'Hôtel-de-Ville où il a reçu la déposition de nombreux témoins, tandis que M. Castiaux procédait à l'hôpital à l'autopsie du cadavre du malheureux Cornille.

M. Masurel, son concierge M. Salens, le camarade de la victime M. Charles Quiévrain et le frère de ce dernier — qui se trouvait au moment du drame à proximité de la haie de clôture — ont été entendus les premiers.

Au cours de l'interrogatoire, Quiévrain n'a plus été aussi affirmatif en ce qui concerne les deux coups de feu que, la veille, il prétendait avoir été tirés.

Certaines personnes comme Quiévrain, disent avoir entendu deux coups de feu, tandis que M. Salens prétend n'avoir déchargé son arme qu'une seule fois. Quoiqu'il en soit, le garde semble avoir choisi son temps pour tirer et bien que le jeune homme fût distant de 35 mètres, il a reçu toute la charge non pas seulement à la tête, mais dans tout le corps : le poumon et le foie ont été atteints par des plombs. C'est ce qui résulte à la fois de l'instruction et des constatations médicales.

Ce que dit Quiévrain

Voici maintenant le récit que Charles Quiévrain nous a fait du triste événement :

« Nous étions entrés dans la propriété, Charles Cornille et moi en passant par un trou pratiqué dans la haie du côté du chemin de fer. Charles me dit : « Veux-tu aller en barquette ? » et sur ma réponse affirmative, il entra dans la pièce d'eau pour atteindre la barquette ; il y monta et rama pendant deux ou trois minutes, puis il gagna le bord en me jetant la chaîne. Je montai à mon tour dans la barquette et nous ramâmes vers le milieu de l'étang. Nous y étions à peine de quelques minutes que Charles s'écria tout à coup : « Attention, voilà deux hommes avec un fusil ! » J'ai ramé de suite pour arriver au bord de l'étang, j'ai crié : « Sauve qui peut ! », je sautai dans l'eau et m'enfuis du côté de la haie, pendant que Charles qui avait aussi sauté à l'eau, arrivait sur la berge. Tandis que je m'enfuyais, je perçus le bruit d'un coup de fusil.

Quiévrain ajoute que c'était le garde qui était armé du fusil, et qu'il n'a pas entendu M. Masurel ordonner de tirer. Mais il affirme aussi que Cornille ne pouvait pas avoir d'œufs de canard dans ses poches, car ni Cornille, ni lui-même n'en avaient pris.

Le Parquet a regagné Lille à midi et M. Salens a été transféré à la maison d'arrêt dans l'après-midi.

Chez M. A. Masurel

Dans l'après-midi nous avons vu M. Albert Masurel, qui s'est borné à nous confirmer le récit du drame publié hier par le *Journal de Roubaix*. Il est un point sur lequel M. Masurel nous a prié de revenir. D'après lui, les deux maraudeurs ont bien sauté à l'eau. Cornille, à sa sortie, a été saisi de chaque côté par MM. Masurel et Salens. Mais il avait ses vêtements tellement couverts de boue qu'ils en étaient glissants. Il a pu ainsi s'échapper. M. Masurel, sans plus attendre, se dirigea vers son château, afin de téléphoner à la police. A peine avait-il fait quelques pas qu'un coup de feu retentit ; aussitôt après, il entendit son concierge l'appeler. Il retourna vers le lieu du drame et vit le cadavre de Cornille.

M. Masurel affirme très énergiquement n'avoir pas donné l'ordre de tirer.

Les résultats de l'autopsie

L'autopsie faite à l'Hôpital par M. le docteur Castiaux, médecin légiste, a prouvé que la charge de plomb avait atteint la victime sous l'omoplate gauche, à niveau du poumon.

Quant, du reste, de quelle façon les plombs ont porté : Depuis la nuque jusqu'à la partie inférieure du dos, dit M. Castiaux, il a été relevé 28 trous de plombs. Le poumon a été complètement perforé par sept projectiles ; le cœur par un, ainsi que le foie et l'artère aorte. Chacune de ces blessures était mortelle, et leur ensemble a amené une mort foudroyante. Les blessures relevées sur le visage de la victime ont été faites par des plombs qui ont ricoché.

Arrestation de M. Masurel

Dans l'après-midi, vers cinq heures et demie, au moment où on s'y attendait le moins, M. Davaine, juge d'instruction, a télégraphié à M. le commissaire central, un mandat d'amener contre M. Albert Masurel. Celui-ci, informé, s'est rendu immédiatement à Lille en voiture : il était accompagné du directeur de son usine.

M. Albert Masurel a été reçu par M. Davaine, juge d'instruction, vers six heures et demie. Après un très long interrogatoire, il a été arrêté et maintenu sous mandat de dépôt. M. Masurel est inculpé de complicité de meurtre.

NOS DÉPUTÉS. — Un journal de Paris, l'*Eclair*, vient de consacrer sa sympathique et distingué député de la 9e circonscription, quelques notes biographiques que tous nos amis éprouveront un véritable plaisir à lire :

L'opposition catholique a fait en M. Groussau une acquisition précieuse. M. Groussau a déjà prouvé par deux fois quel adversaire dangereux il sait être pour le ministère et la majorité : la première fois, à la session dernière lorsqu'il dévoila les concessions que le président du Conseil consentait, à condition qu'elles fussent secrètes, sur le délai d'application de la loi contre l'enseignement congréganiste, récit qui mit si fort M. Combes dans l'embarras ; l'autre jour, en arrachant à M. Delcassé, au sujet des négociations antérieures à la visite de M. Loubet à Rome, des précisions qui auraient pu singulièrement gêner le cabinet du côté de l'extrême-gauche, si l'extrême-gauche pouvait jamais être dangereuse pour le cabinet.

Ce n'est pas que M. Groussau soit précisément éloquent. Tout en lui indique l'homme d'étude beaucoup plus que l'homme de discours. Petit, la démarche saccadée, une tête forte, dénudée, le teint pâle, le regard atténué par un lorgnon, le regard des chercheurs qui se sont fatigué les yeux à se pencher sur les livres, il n'a qu'un geste à la tribune, l'index tendu comme si l'argument y était accroché, et de cet argument il semble frapper à coups redoublés l'adversaire jusqu'au plein succès. Son éloquence traduit une volonté.

M. Groussau, qui a été élu député de la 9e circonscription de Lille aux élections de 1902, est né à la Jarrie (Charente-Inférieure), le 17 juin 1851. Avocat, il s'est adonné à l'étude du droit administratif et de l'économie sociale. Il a écrit de nombreux ouvrages sur les questions qui s'y rattachent. Il est professeur de droit administratif à la Faculté catholique de Lille.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons le décès, à l'âge de 79 ans, de M. Louis Maréchal, doyen de l'Association des Anciens Elèves des Frères des Ecoles Chrétiennes. Ses funérailles auront lieu mercredi 1er juin, à neuf heures, en l'église Saint-Christophe. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Midi, 32.

DANS LA DOUANE. — Le brigadier Bulteel de la brigade du Risquons-Tout, qui est à la veille de passer sous-lieutenant, est transféré par avancement à la brigade de Tourcoing-Ville. Il est remplacé par le sous-brigadier Mayelle, promu brigadier.

L'AERONAUTE TOURQUENNOIS, M. Palmyr Duhem, a fait dimanche, à Saint-Amand-les-Eaux, à l'occasion de la fête communale, une ascension qui a très bien réussi. M. Duhem a emmené avec lui son jeune fils, âgé de dix ans et son pilote, M. Georges Desbonnets. Le ballon a atterri à Raismes, en dehors de la forêt, sans aucun incident.

UNE MANIFESTATION a eu lieu dimanche au cimetière principal. La Société de boule des Phalempins, établie chez M. Dumay, rue Basse, est allée déposer une couronne sur la tombe de son ancien président, M. Louis Deconinck. M. Victor Mulliez a prononcé un discours, dans lequel il a fait l'éloge du défunt.

L'« ACTION LIBÉRALE POPULAIRE » fera célébrer, mercredi, en l'église Saint-Christophe, une messe à la mémoire de M. Joseph Lemaire Rousse, l'un de ses adhérents défunts.

LES SUITES D'UNE AGRESSION. — Il y a quelques jours, au cours d'une battue, le service de la sûreté a arrêté deux des auteurs de l'agression dont M. Ponthieu, horticulteur, a été victime dans son jardin, aux Phalempins. Dans la journée de lundi, les agents de sûreté ont, en vertu d'un mandat d'arrêt en date du 24 mai et délivré par M. Hermary, juge d'instruction, arrêté le troisième coupable. C'est Alphonse Delrue, âgé de 21 ans, journalier. Il est inculpé de coups et blessures à M. Ponthieu. Il a été interrogé puis écroué en attendant son transfert à Lille.

UN ACCIDENT assez grave s'est produit lundi matin, vers neuf heures, chez M. Charles Lelong, rue Winoc-Chocqueel, 45. Des ouvriers maçons au service de M. Desodt-Her, entrepreneur, faisaient des réparations dans la cour. Un manœuvre, M. Alphonse Blicq, âgé de 59 ans, glissa dans le couloir et tomba si malheureusement qu'il se fractura une jambe. Relevé aussitôt, il reçut les soins de M. le docteur Playoust. Celui-ci constata une fracture de la rotule droite. Le blessé subira une incapacité de travail de trois mois. Il a été transporté à l'hôpital par la voiture d'ambulance.

UN SUICIDE AU BLANC-SEAU. — Lundi matin vers cinq heures, M. Crépel, préposé d'octroi, passait près du canal, quai du Halot, lorsqu'il vit sur la berge un tas de vêtements : un veston, un gilet, une chemise, une paire de bottines et une paire de chaussettes. Dans la poche du veston on a trouvé un livret militaire au nom de Louis-Charles Delvoye, né à Lille, le 4 novembre 1878, ouvrier zingueur, demeurant rue de la Croix-Rouge. Tout laissait donc supposer que le titulaire du livret s'était suicidé en se jetant à l'eau. En effet, vers cinq heures de l'après-midi, le corps de Charles Delvoye a été retiré du canal au pont du Halot, par les gardes du Blanc-Seau. Le cadavre a été transporté à la morgue dans la voiture de l'hôpital. On ignore la cause de ce suicide.

VOLS DE LAINES PEIGNÉES DANS UNE FILATURE. — Dans la matinée de lundi, M. Proix, commissaire de police, a mis en état d'arrestation une ouvrière de la filature de M. Herbaux-Tibeaux : Léonie Jamotte, âgée de 45 ans. Cette femme est inculpée de vols de laine peignée au préjudice de son patron. De temps à autre, elle emportait un peu de peigné. Elle était ainsi parvenue à dérober 3 kilos 800 de laine dont elle avait fait une couverture pour son lit et deux oreillers. Après interrogatoire l'ouvrière a été écrouée. La valeur de la laine dérobée est d'une quinzaine de francs.

UN VOL A LA MARLIÈRE. — Pendant la nuit de dimanche à lundi un fourgon en stationnement rue de Beauvais, et appartenant à M. Henri Debruyne, propriétaire de balançoires, a été visité par des voleurs. M. Debruyne a constaté la disparition d'un sac de pommes de terre et d'un sac de coke, le tout estimé une dizaine de francs. Il ne semblait pas que ce fourgon dût attirer l'attention des voleurs, car il ne sert qu'à remiser les pièces de bois et accessoires du manège. Il est occupé la nuit par deux domestiques au service de M. Debruyne.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans les matinées de dimanche et de lundi, il est arrivé aux Halles les denrées suivantes : Pommes de terre, 400 k. ; beurre, 70 k. ; pois 820 k. ; cerises, 460 k. ; asperges, 440 bottes ; endives, 850 ; carottes, 30 bottes ; abricots, 10 kil. ; amandes vertes, 40 k. ; haricots verts, 90 k. ; maïs, 90 k.

POUR AVOIR OUTRAGÉ LA POLICE. — Dimanche soir, Eugène Petit, âgé de 20 ans, nommé de peine, se battait avec son frère et provoquait ainsi du scandale. L'agent Roussel intervint pour les remettre à l'ordre, mais Eugène Petit lui répondit par des injures. Il a été conduit au poste central de police et écroué.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. A. et P. Pollet, une trieuse, Marie Lemaire, âgée de 20 ans, s'est fait une entorse au pied gauche en conduisant un panier. Six jours de repos. Docteur Dechert. — Louis Dessauvages, âgé de 31 ans, trieur, chez MM. Albert Malard et Cie, a été piqué au médius gauche par un chardon. Six jours de repos. Docteur Playoust. — Un apprêteur de la maison Ch. Tiberghien et fils, rue de Lille, Jules Ducatteau, âgé de 46 ans, s'est fait une entorse au pied gauche en tombant. Six jours de repos. Docteur Vanneuville. — A la filature de M. Dassonville-Dubar, Rémy Vandewaele, âgé de 26 ans, débourreur, a eu le bras gauche comprimé entre une poulie et une courroie. Dix jours de repos. Docteur Bernard. — Un garçon de la brasserie Saint-Joseph, Edouard Fouché, âgé de 24 ans, a été contusionné au pied droit par une roue de son camion. Vingt jours de repos. Docteur Delattre. — Yvo Vanaste, âgé de 64 ans, maçon chez M. A. Masquilier, s'est fait une hernie en travaillant. Pas d'incapacité de travail, mais port d'un bandage. Docteur Vienne. — Un maçon de la même maison, Victor Vlaminck, âgé de 26 ans, a glissé sur un échafaudage et en se retenant s'est fait une entorse au poignet droit. Cinq jours de repos. Docteur Vienne. — Chez MM. L. et F. Delmeaure, un ouvrier teinturier, Fortuné Bastman, âgé de 16 ans, a été brûlé au pied droit par de l'eau chaude, en passant près d'un bac. Quinze jours de repos. Docteur Carrette. — Chez M. Paul Jonglez, une bâcleuse, Marie Plateau, âgée de 16 ans, s'est blessée à la main droite en tombant dans un escalier. Docteur Dechert. — Alfred Guilbert, âgé de 30 ans, domestique chez M. Beuque, rue du Brun-Pain, a été contusionné à la jambe gauche par la chute d'une poutre en fer. Six jours de repos. Docteur Delegrange.

CONTRAVENTION à Marie D..., âgée de 22 ans, ouvrière de fabrique, pour tapage injurieux.

TROUVAILLE. — Mlle Alice Hennion, demeurant Brasserie des Halles, rue Pierre-Motte, à Roubaix, a trouvé lundi matin, rue de la Fosse-aux-Chênes, une clef de coffre-fort.

MOUVAUX

LE JOURNAL l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, dans son numéro paru hier matin, nous fait dire que les élus de l'U. S. et P. ne sont pas contents d'être évincés des commissions.

Au sujet de cette exclusion tout arbitraire, notre confrère invoque un motif que nous trouvons singulièrement piteux !

Lors de la ducasse, nos amis firent une distribution de viande à tous les indigents de la commune, en se conformant aux indications précises du généreux donateur. Parmi les bouchers de la ville qui ne reçurent pas de bons, se trouvaient deux membres de la majorité du Conseil, MM. Désiré Six et A. Brame. Notons en passant que le fils de M. Désiré Six, l'honorable M. Six-Lebrun, rue Mirabeau, a reçu nombre de bons aussi important que les autres favorisés.

Or, l'*Avenir* prétend que la majorité du Conseil s'est solidarisée avec MM. Six et Brame pour évincer de toutes les commissions nos amis de l'U. S. et P.

Voyons, est-ce sérieux ?

Pour notre part, nous n'admettons pas qu'un maire s'arrête à d'aussi mesquines et fantaisistes considérations pour éliminer des commissions municipales ceux-là mêmes qu'il invitait huit jours auparavant à collaborer avec lui à la grandeur et à la prospérité de la ville.

On pourrait d'ailleurs objecter avec raison que si M. Brame est mis en cause à ce sujet, par notre confrère l'*Avenir*, son collègue M. Désiré Six ne doit pas l'être moins.

Or, M. Désiré Six n'a pas crû devoir assister à la séance du 24 mai, dans laquelle les commissions ont été nommées.

Comment alors expliquer cette abstention en présence du pauvre prétexte invoqué ?

Pour tout homme sensé, la raison inventée ne peut pas être la vraie.

Quant à nous, nous ne ferons pas l'injure à M. Carlier, maire, de supposer un instant qu'il a pu recourir à de tels expédients pour expliquer sa conduite.

Nous le savons plus franc et plus catégorique et nous estimons que pour sa dignité personnelle, il ne laissera point planer sur lui de tels soupçons.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX de l'U. S. et P. nous communiquent la lettre suivante, dont ils nous demandent l'insertion :

Mouvaux, le 30 mai 1904.

Monsie